# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CONCEIL DÉDADTEMENTA

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

\_\_\_\_\_

Séance du vendredi 7 février 2020

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020304-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 10/02/2020 Réception Préfet : 10/02/2020 Publication RAAD : 10/02/2020

## DÉLIBÉRATION N° CD-2020/02/07-3/05

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités

Rapporteur: PASQUIER Véronique

Commission n° 7 – Finances

Rapporteur: THIERIOT Jean-Louis

OBJET: RD 619 - Contournement de Guignes sur les communes d'Andrezel, Verneuil l'Étang, Guignes,

Yèbles - Bilan de la concertation préalable du public.

Le projet de contournement de Guignes a fait l'objet d'une concertation préalable du public au titre du Code de l'environnement à l'initiative du Département, maître d'ouvrage. Le bilan, établi à l'issue de la concertation, indique les mesures qui seront mises en place par le Département pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

### LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/05 en date du 18 novembre 2016, prenant en considération le projet de contournement de la commune de Guignes, sur le territoire des communes de Guignes, Yèbles, Andrezel et Verneuil-l'Etang,

VU la délibération du Conseil départemental n° 3/03 en date du 26 septembre 2019, relative à la déclaration d'intention et à l'ouverture de la concertation préalable du public sur le projet visé ci-dessus,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

Article unique : d'approuver le bilan de la concertation préalable du public, au titre du Code de l'environnement, relative au projet de contournement de Guignes, sur le territoire des communes de Guignes, Andrezel, Verneuil l'Étang et Yèbles, joint en annexe de la délibération.

#### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44):

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

**Mme Martine DUVERNOIS** 

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASOUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Ont été ABSENTS (2):

M. Pierre BACQUÉ

M. Arnaud de BELENET

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne